



Délai vente maison après décès

Par **alyl**, le **01/12/2014** à **11:26**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a 2 mois et il laisse à ma soeur et moi une maison. Cette maison a été estimée il y a 4 ans, lors du décès de ma mère, par le notaire qui s'occupe de la succession.

Je voudrais savoir si un délai est à respecter pour pouvoir mettre en vente la maison, faut-il un accord du notaire ?

De même les prix de l'immobilier ont beaucoup baissé depuis 4 ans, doit-on faire estimer la maison à nouveau ? Peut-on faire intervenir une agence ?

Merci beaucoup pour vos renseignements.

Par **domat**, le **01/12/2014** à **13:52**

bjr,

pour pouvoir mettre un bien en vente, il faut en être propriétaire.

donc il faut que le notaire ait fait la mutation immobilière pour vendre le bien.

il n'y a pas d'obligation de recourir à un notaire ou à une agence pour fixer le prix de vente d'un bien.

par contre le notaire a du donner une valeur de cette maison pour établir l'actif de la succession.

cela doit vous donner une indication pour le prix de vente.

cdt